

EDITORIAL

Révolution sociale

LE débat dans les deux Chambres du Parlement sur la situation épidémiologique a révélé un travers de la politique dans notre pays. Certains partis, particulièrement de l'opposition, et les syndicats ont accusé l'exécutif de laisser tomber les familles des serveurs de cafés, boulangeries, des petits commerçants, ... les premières victimes de ce tour de vis, incarné par les horaires du couvre-feu.

Dans cette affaire, l'important est ailleurs. Car ces attaques, dans un contexte marqué par la relance de la pandémie et la rareté des vaccins, ont des relents de campagne électorale avant l'heure. L'idéal est de faire preuve de responsabilité, surtout qu'il s'agit de la protection de la vie des populations. D'autant que la dernière réunion du Comité de veille économique a reconduit les aides aux huit secteurs concernés jusqu'à fin juin prochain. Sauf qu'elles sont conditionnées à l'affiliation des salariés à la CNSS. Les partis et les syndicats doivent prendre conscience de la nécessité de se mobiliser en faveur d'une mission citoyenne: pousser les patrons de cafés, de restaurants, ... à déclarer leur personnel qui travaille au noir. C'est ce tournant décisif que notre pays doit opérer. Car, après l'adhésion à la CNSS, ces ouvriers éprouvent de la dignité, puisqu'ils bénéficient de la couverture médicale, intègrent le circuit bancaire et reçoivent une aide de 2.000 DH par mois accordée par ce gouvernement. C'est le prix à payer si l'on veut s'inscrire dans le cadre du chantier royal de la protection sociale qui vise à intégrer 22 millions de Marocains supplémentaires dans l'AMO au cours de ces deux années. C'est comme ça s'ils veulent apporter leur pierre à l'édifice de cette «révolution sociale» en construction au Maroc. □

Mohamed CHAOUI

Impôts/CPU

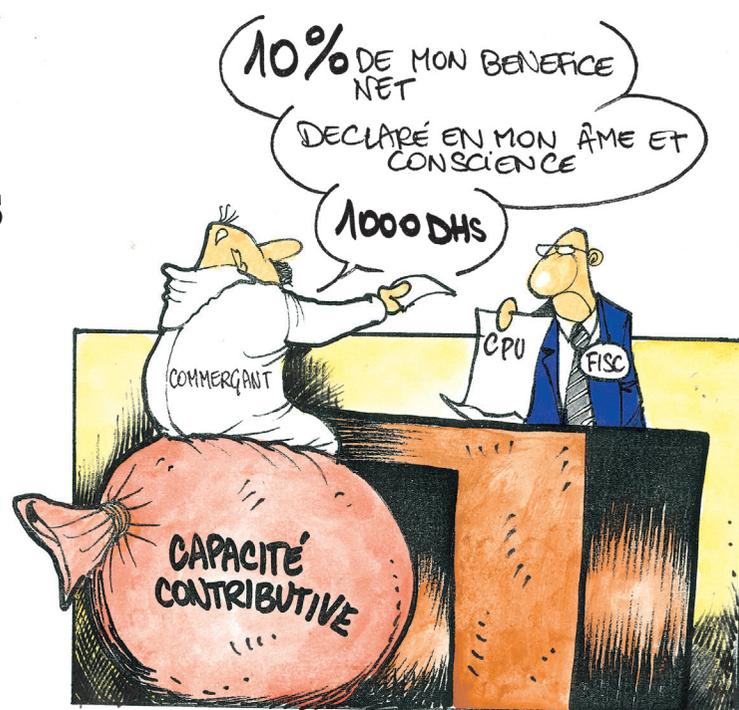
Une couverture sociale low cost!

- A partir de 100 DH par mois pour les petits revenus

- Les déclarations s'accélèrent depuis le 20 mars

- Les retardataires peuvent toujours adhérer sans pénalités

Voir pages 6 & 7



Personnel domestique Pas de rush sur le contrat de travail

LA couverture sociale des travailleurs domestiques a du mal à prendre: à peine 3.000 personnes immatriculées à la CNSS alors que le potentiel est beaucoup plus important. Bon nombre d'employeurs sont confrontés aux réti-

cences de leurs employés à signer le contrat de travail. Or, ce document est exigé par la loi pour l'inscription sur les registres de la Caisse. Face à cette situation, des responsables estiment que l'unique issue est une simplification des procédures. □

Voir pages 2 & 3

■ Il y a 30 ans...

Voir page 19

■ Résidus chimiques:

Le Maroc de nouveau épinglé

Voir page 8

■ Lancement de la centrale des chèques irréguliers

Voir De Bonnes Sources

Les musulmans face à leur Histoire Votre feuilleton du Ramadan

Voir page 15

Des pistes pour redresser le tourisme mondial

Voir page 10